FORMAT COURT GESTION DE PATRIMOINE

TLV et taxe d'habitation : qualifier le logement, calculer et contester

Un logement inoccupé peut être taxé sans que son propriétaire comprenne pourquoi. Entre vacance subie travaux en cours et résidence secondaire les qualifications se ressemblent mais n'entraînent pas la même imposition. Les conseillers reçoivent des avis contestés tardivement et doivent reconstituer a posteriori l'occupation réelle du bien sur plusieurs années. Ce format court de trois heures à distance clarifie la frontière entre taxe sur les logements vacants et taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il détaille les critères de qualification les obligations déclaratives du propriétaire et la marche à suivre pour contester une imposition mal établie.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
0,43 jour — 3 h	**À distance**	**À partir de 630 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Conseillers en gestion de patrimoine notaires collaborateurs d'études et gestionnaires locatifs accompagnant des propriétaires particuliers.

PRÉREQUIS
Aucun prérequis

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Distinguer un logement vacant d'une résidence secondaire au regard de la fiscalité locale
- Identifier les situations d'exonération ou de non imposition
- Déterminer la taxe applicable à un bien selon son occupation
- Respecter les obligations déclaratives d'occupation incombant au propriétaire
- Préparer une réclamation étayée en cas d'imposition contestée

03 Programme détaillé

M1 Qualifier l'occupation du logement

- Nommer la situation avant de parler d'impôt
- Notion de vacance et notion de résidence secondaire
- Rôle de l'ameublement et de l'usage effectif
- Vacance subie et vacance choisie
- Cas des biens en travaux ou en cours de vente
- À retenir : La qualification du logement se démontre par des éléments matériels et non par une simple déclaration d'intention.

M2 Déterminer la taxe applicable

- Passer de la qualification à l'imposition
- Champ d'application de la taxe sur les logements vacants
- Imposition des résidences secondaires
- Situations d'exonération et de dégrèvement
- Articulation entre les deux impositions pour un même bien
- Cas pratique : Les participants traitent trois dossiers de propriétaires et déterminent pour chacun l'imposition attendue.

M3 Déclarer et contester

- Sécuriser puis corriger
- Obligation déclarative d'occupation et informations à transmettre
- Constitution des preuves d'occupation ou de vacance
- Voies et délais de réclamation
- Suites possibles après le rejet d'une réclamation
- Atelier : Chaque participant rédige la trame d'une réclamation à partir d'un avis d'imposition fourni et liste les pièces à joindre.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
À distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 630 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr